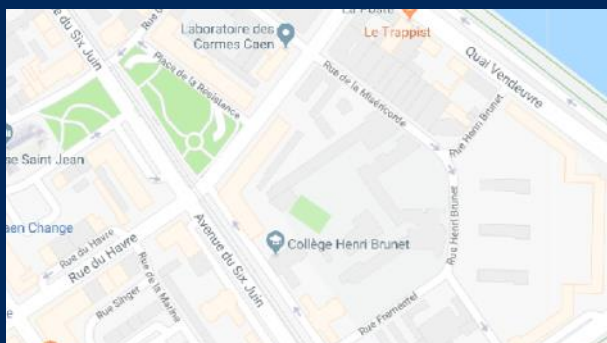




**Date limite dépôt dossier d'inscription
(téléchargeable via cd14.fr):
29 avril 2020**

**Tests sportifs
13 mai 2020**

Gymnase du Collège Henri Brunet



COLLEGE HENRI BRUNET



**39 bis Avenue du 6 Juin
14000 CAEN**



02 31 85 17 58



CONTACTS CD14



**Comité du Calvados de Volley-Ball
Maison des Associations,
1018 Grand Parc
Hérouville Saint-Clair**



06 63 69 20 27



cd14vb@gmail.com

**Retrouvez nous sur :
cd14.fr**

**SECTION SPORTIVE
VOLLEY-BALL
2020-2021**



**COLLEGE
HENRI BRUNET**

COMITE CALVADOS DE VOLLEY-BALL



CONDITIONS D'ADMISSION

La section est ouverte aux filles et aux garçons, de la 6ème à la 3ème.

Le recrutement est effectué après étude du dossier scolaire et une journée de test.

Etre licencié à la FFVB pour la saison scolaire 2020/2021.
La licence UNSS est obligatoire.



La section sportive s'adresse à des jeunes filles et garçons motivé(e)s, sérieux (ses). Cette section permet aux jeunes de se perfectionner et d'approfondir leur pratique selon les capacités de chacun.

Inscrits dans la section, ils doivent réussir leur parcours scolaire tout en pratiquant avec exigence l'activité sportive.

Le collège met tout en œuvre pour aménager les horaires et l'organisation interne afin d'optimiser le fonctionnement du dispositif.

SUR LE PLAN SCOLAIRE

Les objectifs scolaires, les horaires et les exigences sont les mêmes que ceux des autres élèves.

L'équipe pédagogique peut décider de suspendre temporairement les entraînements au profit de la scolarité.

L'équipe pédagogique, après accord du chef d'Etablissement, peut décider d'exclure un élève du dispositif pour des raisons scolaires, comportementales ou sportives.

SUR LE PLAN SPORTIF

La section sportive volley-ball est ouverte aux élèves du débutant au niveau confirmé.

Sont travaillés:

- La technique individuelle
- La formation et le développement technico-tactique du joueur
- Le développement des qualités physiques du jeune.
- La connaissance des différents aspects de la discipline (règlementation et arbitrage).

ORGANISATION

Emploi du temps dégageant 2 séances d'entraînement sur le temps scolaire encadrés par un éducateur sportif qualifié.

Participation à la vie de l'association sportive avec des matchs le mercredi après-midi dans le cadre de l'UNSS.

